

les stations fédérales d'expérimentation forestière, les zones militaires et les réserves indiennes (sauf à Terre-Neuve), sont administrées par les autorités provinciales.

Depuis toujours, les services provinciaux des forêts se concentrent sur la sylviculture et la protection des terres forestières, tandis que le gouvernement fédéral s'intéresse surtout à la sylviculture (par le biais d'ententes de partage des coûts) et aux recherches concernant l'exploitation forestière. Le secteur privé axe ses efforts sur des projets liés à la production du bois, notamment l'inventaire des forêts, l'établissement de plans de travail et l'aménagement de routes forestières, prêtant moins d'attention au reboisement et à la protection des forêts.

Aujourd'hui, les provinces assument les frais de reboisement de leurs terres publiques, sous forme de dépenses directes ou de paiements à l'industrie forestière pour l'effort de reboisement qu'elle fournit à titre contractuel, ou de versements indirects à cette industrie.

Le secteur forestier apporte une contribution précieuse à l'économie ainsi qu'à certaines régions du pays. Grâce à des ressources accrues, ce secteur est en mesure d'assurer de nouveaux emplois à quelque 100,000 travailleurs; le quart de ces emplois pourrait avoir trait au reboisement.

Dans toutes les provinces, les programmes de sylviculture encouragent la régénération et l'amélioration des forêts. À l'Île-du-Prince-Édouard, les services de sylviculture comprennent des serres ainsi qu'une pépinière permanente capable de produire jusqu'à 10 millions d'arbres par année. En Nouvelle-Écosse, les autorités ont établi, au début des années 80, un centre d'amélioration des arbres, qui a pour objet de produire des semences génétiquement améliorées. Une importante pépinière de l'île du Cap-Breton fournit des plants d'espèces résistantes pour le reboisement à grande échelle des régions dévastées par les pique-boutons.

Dans le cadre d'un vaste programme de sylviculture, on a planté au Nouveau-Brunswick 30 millions de semis sur des terres de la Couronne en 1981. La province est censée maintenir ce niveau de reboisement pendant plusieurs années.

Le Québec garde un stock d'environ 100 millions de plants de pépinière. Son Centre de recherches forestières des Laurentides fait des études visant à assurer la régénération des terres forestières déboisées. En outre, ce centre a établi deux plantations de feuillus et réalisé diverses études sur la croissance et le taux de survie de plantules d'épinette noire en cartouches.

En Ontario, 10 pépinières ont produit environ 76 millions de plantules à racines nues et cinq établissements ont produit 15 millions de plantules en conteneurs de 1980 à 1981.

Au Manitoba, un programme d'amélioration des arbres veille à la haute qualité des semis. Chaque année, on plante environ 4 millions de semis pour reboiser les terres de la Couronne dégarnies. L'amélioration des forêts par éclaircissage, nettoyage

et vaporisation de substances chimiques supprime les essences indésirables et favorise la croissance des arbres préférés.

La Saskatchewan et l'Alberta effectuent des travaux de reboisement sur les terres forestières dégarnies par l'abattage et les incendies. En Saskatchewan, quatre pépinières produisent annuellement 12 millions de semis. En Alberta, la pépinière gouvernementale dite *Pine Ridge Forest Nursery* est en mesure de produire 20 millions de semis par année.

Plusieurs provinces se sont dotées de programmes très perfectionnés de détection et de suppression des incendies de forêt. Par exemple, la Nouvelle-Écosse dispose de 35 tours d'observation et d'un service de surveillance aérienne comprenant cinq hélicoptères et deux aéronefs à voilure fixe.

Le ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec fait appel à des sociétés régionales de conservation pour protéger ses forêts contre le feu.

En Ontario, la détection des incendies de forêt est confiée à des patrouilles aériennes qui utilisent des aéronefs contractuels et qui effectuent leur travail d'après les indications fournies par le public et par les tours d'observation installées dans des zones récréatives telles que le parc Algonquin. Pour l'extinction des feux, on emploie notamment des avions bombardiers d'eau. Le système de communications utilisé comprend un réseau de stations terrestres, des radiotéléphones, des radios sur les lignes de tranchées, des radios aéroportées, des appareils télex et des appareils de fac-similé. Un réseau de 125 stations météorologiques primaires fournit les renseignements indispensables à la détermination des indices forêt-météo, ainsi que l'aide requise pour planifier le travail des patrouilles de détection.

Le Manitoba dispose également d'un réseau de tours d'observation, d'un système de détection par aéronefs et de patrouilles au sol. En matière de prévention des incendies de forêt, l'éducation du public se fait au moyen de la radio, de la télévision, des journaux, de dépliants, d'affiches, de films et de tournées.

La Saskatchewan dispose d'un réseau de 50 tours d'observation, ainsi que d'une patrouille aérienne qui exerce son activité durant la saison sèche. Des hélicoptères et des aéronefs à voilure fixe pourvus d'un système de largage d'eau fournissent l'appui aérien nécessaire. Cette province dispose en outre de six avions terrestres Tracker servant à répandre des produits ignifugeants à effet prolongé.

L'Alberta compte sur un réseau de 50 tours d'observation et sur des aéronefs qui exercent une surveillance durant les périodes de risques élevés d'incendie.

En Colombie-Britannique, la prévention et la suppression des incendies de forêt est essentielle au bon rendement des exploitations forestières. Cette province utilise des avions bombardiers d'eau, des aéronefs de dépistage et des hélicoptères pour déceler les débuts d'incendie pendant la saison des feux.